

L'hon. M. WIGMORE: Oh, non. Je ne sais où l'honorable député a pris ces chiffres.

M. SINCLAIR (Guysborough): Où est le reste de l'argent?

L'hon. M. WIGMORE: Les chiffres que j'ai mentionnés se rapportaient à neuf mois quant à la douane et l'honorable député les compare à ceux de tout l'exercice.

L'hon. M. CALDER: Je croirais que, pour la fin de la comparaison, il faut considérer que, cette année, les deux crédits ont été réunis en un seul de six millions, tandis que l'an dernier le crédit de la douane et celui du revenu de l'intérieur étaient distincts.

M. SINCLAIR (Guysborough): Ils le sont aussi cette année.

L'hon. M. WIGMORE: Non.

M. SINCLAIR (Guysborough): Les chiffres donnés à la page 65 des budgets de 1920-21 et 1921-22 ne semblent pas s'accorder avec la déclaration de mon honorable ami, qu'il n'a dépensé qu'une certaine somme. J'allais lui demander si toutes ces dépenses sont comprises dans l'état qu'il a fourni. Ainsi la première inscription dans la page en question porte:

Appointements et dépense casuelle aux différents ports du Canada, y compris paiement d'heures supplémentaires aux fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, et édifices provisoires des douanes et loyers.

La deuxième est ainsi conçue:

Appointements et frais de déplacement des inspecteurs de ports et d'autres fonctionnaires du service d'inspection et du service préventif, y compris les salaires et dépenses se rattachant à la commission des douanes.

Puis, il y a d'autres inscriptions: "divers", pour frais d'entretien des croiseurs du revenu et service préventif" et "somme à payer au ministère de la Justice." En établissant le grand total des dépenses, a-t-on inclut la somme payée au ministère de la Justice, la dépense pour les croiseurs et tout ce qui se rattache aux déboursés du département?

L'hon. M. WIGMORE: Oui. Puisque la dépense de neuf mois de l'exercice s'est élevée à \$3,699,972.31 pour la Douane seulement, la dépense des trois autres mois portera le total à \$4,933,296, en la calculant sur le même pied. Ensuite, si l'on ajoute la dépense pour le Revenu de l'intérieur, le total dépassera le chiffre du crédit demandé, savoir, plus de six millions de dollars.

M. COPP: Quelle était la somme destinée au Revenu de l'intérieur?

L'hon. M. WIGMORE: Elle était de \$1,937,679.

M. SINCLAIR (Guysborough): Il ne faut pas beaucoup plus d'employés pour percevoir une grosse somme que pour en percevoir une plus faible. Dès 1916, les frais de perception étaient réduits à 2.54 p. 100 et maintenant, bien que les rentrées soient beaucoup plus fortes, nous ne semblons pas diminuer sensiblement le pourcentage.

L'hon. M. WIGMORE: Vu que tous les services coûtent beaucoup plus cher aujourd'hui à cause du nouveau classement et de la gratification, je crois que le résultat est excellent; de fait, il est remarquable et le département a lieu d'en tirer vanité.

M. SINCLAIR (Guysborough): Le ministre tient-il compte de ce qui est payé aux employés mis à la retraite? Est-ce le département qui sert les pensions ou allocations de retraite?

L'hon. M. WIGMORE: Je ne saurais dire au juste quel en est le chiffre.

M. SINCLAIR (Guysborough): Il n'y a rien d'alloué pour cela?

L'hon. M. WIGMORE: Non.

M. McKENZIE: Je ne puis m'expliquer qu'un employé puisse toucher une indemnité dont le chiffre excède celui de ses appointements. Quelle est la règle qui prévaut à l'égard du paiement de cette indemnité?

M. le PRESIDENT (M. Steele): Je me permettrai de rappeler au comité qu'un autre article du budget a trait aux indemnités de vie chère. On pourrait donc attendre pour aborder ce sujet, que cet article vienne en discussion.

M. McKENZIE: J'aurais quelques mots à dire du paiement des heures supplémentaires de travail. J'ai à mainte reprise fait observer à ce département et à d'autres qu'il serait temps d'en finir avec ce système qui doit ajouter beaucoup au pointage à la comptabilité. J'ai suggéré aux ministres d'ajouter aux appointements des employés une somme qui les rémunère suffisamment des heures supplémentaires de travail qu'ils fournissent et de mettre fin à ce hasardeux système. Je n'ai reproché à faire à personne en particulier, mais il ne convient pas que des gens soient leurs propres pointeurs en l'absence de toute surveillance, car cela ouvre certainement la porte aux procédés peu scrupuleux.